



Commune de Florenville

ENQUETE PUBLIQUE.

Concerne la demande de l'ASBL Notre-Dame d'Orval

En vue de constituer les zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine potabilisable :

Source de la Fontaine Mathilde

Code de l'ouvrage : 70/4/2/001

Sur la parcelle sise à 6823 Villers-devant-Orval, Orval n°1 et cadastrée 7^{ème} Division Section A n°24 F3

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Florenville à partir du 16 septembre 2019

<u>Date de l'affichage de la demande :</u>	<u>Date d'ouverture de l'enquête :</u>	<u>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</u>	<u>Les observations écrites peuvent être adressées</u>
06 septembre 2019	16 septembre 2019	Administration Communale Le 16 octobre 2019 à 11 h	Administration Communale Rue du Château n° 5 6820 Florenville

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le mardi jusqu'à 20 h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après douze heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de P.ROBER - Service des Travaux - 061/32.51.79

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès

<u>Du demandeur</u>	<u>Du conseiller en environnement (à défaut agent communal délégué à cet effet</u>	Département de l'Environnement et de l'Eau
ASBL Abbaye Notre-Dame d'Orval Orval n°1 6823 Villers-devant-Orval	Patricia ROBER Service des Travaux 061/32.51.79	Direction des Eaux souterraines - antenne de Liège Montagne Ste Walburge 2 Bât II 4000 Liège

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Ministre de l'Environnement.

A FLORENVILLE, le 06 septembre 2019

POUR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,
(sé) R. STRUELENS

Le Bourgmestre ff,
(sé) Y. PLANCHARD